

## NOTIONS

### Comment lutter contre le chômage ?

Pré-recquis de seconde et première : Chômage ; population active, qualification ; asymétrie d'information ; demande globale ; politique de dépenses publiques, taux directeur aléa moral, institutions

**Chômage** : Situation dans laquelle un individu en âge de travailler est sans emploi et cherche activement à en occuper un.

**Sous-emploi** : Les personnes actives occupées au sens du Bureau international du travail qui travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, ou qui ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence.

**Taux de chômage** : Part des chômeurs dans la population active (Nombre de chômeurs/Nombre d'actifs) X 100

**Taux d'activité** : Part des actifs dans la population en âge de travailler (Nombre d'actifs/nombre d'individus en âge de travailler). X 100

**Taux d'emploi** : Part des actifs occupés dans la population en âge de travailler (Nombre d'actifs occupés/Nombre d'individus en âge de travailler). X 100

**Salaire d'efficience** : Salaire d'un niveau supérieur à celui déterminé par la confrontation de l'offre et la demande sur un marché du travail concurrentiel qui est mis en œuvre par les entreprises pour attirer les salariés les plus productifs (pour éviter les situations de sélection adverse) et pour inciter les salariés à maximiser leur effort au travail (pour éviter les situations d'aléa moral).

**Chômage structurel** ; Partie du chômage observé qui s'explique par les structures de l'économie affectant durablement le fonctionnement du marché du travail.

**Chômage conjoncturel** ; Partie du chômage observé qui s'explique par les fluctuations de l'activité économique.

**Salaire minimum** : Salaire au-dessous duquel auquel un salarié ne peut être rémunéré. (loi)

**Problèmes d'appariement** : Difficultés de mise en relation des actifs en recherche d'emploi et des emplois vacants.

**Coût du travail** : Ensemble des dépenses qui sont liées à l'utilisation du facteur travail. Il correspond au salaire brut auquel s'ajoutent les cotisations sociales salariales et patronales.

**Flexibilisation** : Mesures qui visent à réduire les rigidités sur le marché du travail afin de permettre aux entreprises de faire varier le volume ou le prix du travail en fonction de l'évolution de la conjoncture économique.

**Rigidités du marché du travail** : Règles institutionnelles sur le marché du travail (ex : règles de licenciement)

**Politique budgétaire** ; La politique budgétaire est une politique discrétionnaire menée par les États membres à partir de leur budget, impliquant des décisions sur les recettes publiques et les dépenses publiques pour stimuler ou freiner l'économie.

**Politique monétaire** : La politique monétaire est une politique centralisée qui agit sur les taux d'intérêt et la quantité de monnaie en circulation, elle est gérée par la Banque Centrale Européenne dans la zone euro.

**Capital humain** : Ensemble des connaissances, aptitudes, expériences, talents et qualités accumulées par une personne

**Flexisécurité** : Le terme "flexisécurité" est une contraction des mots flexibilité et sécurité. Il désigne un système social qui apporte davantage de flexibilité aux entreprises à travers plus de facilités pour licencier leurs employés, et plus de sécurité pour les salariés qui se voient attribuer plus d'indemnités de chômage sur une plus longue période. (système danois)

**Politique budgétaire de relance** : En période de ralentissement de la croissance ou de crise, elle va servir à soutenir l'activité économique. On parle de politique de relance budgétaire ( les dépenses publiques comme les indemnités chômage, certaines prestations sociales, etc. tendent à augmenter spontanément, alors que les recettes perçues par l'État diminuent. )

**Politique monétaire expansive** : La politique monétaire expansive se caractérise par une baisse des taux d'intérêt directs, visant à stimuler l'activité économique en augmentant la masse monétaire.